



Municipalité de Sainte-Sabine

6 OCTOBRE 2026



SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil aura lieu mardi 13 octobre 2026 à 20h à la salle du conseil du centre municipal.

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ POUR LE CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE LUNDI LE 12 OCTOBRE

RAPPEL – VERSEMENTS DE TAXES 2026

Le quatrième et dernier versement le 19 octobre 2026

COLLECTE DU COMPOST RETOUR AUX DEUX SEMAINES



La collecte des feuilles mortes pourra se faire tous les jeudis du 15 octobre au 5 novembre 2026 en même temps que la collecte du compost. Un maximum de 10 sacs sera accepté par propriété, par journée de collecte. Vos sacs de feuilles et votre bac de compost (même s'il est vide) devront être en bordure de la route, sans quoi, le ramassage de vos sacs sera impossible.

Aucuns résidus de jardins, plantes ou branches ne sont acceptés dans les sacs. Déposer les sacs en bordure de la route le **matin même au plus tard à 7h**.

Dans un contexte de protection de l'environnement seulement les sacs de papier seront acceptés, les sacs ne doivent pas être surchargés afin d'être facilement manipulable manuellement.

N'oubliez pas que les feuilles sont un **bon compost**, vous les déchiquetez avec la tondeuse et vous les laissez se décomposer sur votre terrain, votre jardin ou vos plates-bandes.

Pour toutes questions ou commentaires concernant les différentes collectes, communiquez avec nous directement au bureau municipal au (450) 293-7686 et non à la Municipalité du Canton de Bedford.



INSTALLATION D'ABRI D'AUTO

Les abris d'auto sont autorisés
Du 15 octobre 2026 au 1^{er} mai 2027.

Nous vous rappelons l'article concernant les abris d'autos hivernal du règlement de zonage, no 2007-07-291.

Dispositions supplémentaires relatives à un abri d'auto hivernal

Article 67...

- 1) Un maximum d'un abri d'auto hivernal est autorisé sur un même terrain;
- 2) Il est autorisé seulement du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante;
- 3) Il doit être recouvert de toile, de toile synthétique de six millimètres ou plus d'épaisseur ou de tout autre revêtement similaire. Ces revêtements doivent être de couleur uniforme, sans taches, sans déchirures et être maintenus en bon état. Ils doivent être supportés par une charpente en métal tubulaire, démontable et d'une capacité suffisante pour résister aux intempéries et aux charges.

Municipalité Sainte-Sabine

185 rue Principale
Sainte-Sabine, QC
J0J 2B0

Si vous désirez payer à notre bureau, **les paiements acceptés sont en argent, chèque ou débit.**
Merci

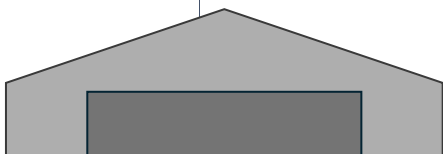
Téléphone
450-293-7686

Télécopie
450-293-7604

Adresse électronique
administration@stesabine.ca

Site internet
www.stesabine.ca

Heures d'ouvertures
Lundi au jeudi
De 8h à 12h et 13h à 16h30





APPEL À NOS CITOYENS! VANDALISME AU PARC DES LIBELLULES

Si vous êtes témoins de vandalisme à la municipalité s'il vous plait rapporter l'information au bureau municipal 450-293-7686 ou au 911, Sûreté du Québec. La porte du tout nouveau Croque-livres a été arrachée et une toilette chimique a été vandalisée. Comme il y a eu du vandalisme à quelques reprises dans nos parcs dans la dernière année, des caméras de surveillance seront installées au parc des Libellules et au parc de la traverse Ginette.-S.-Mailloux. Nous vous remercions de prendre soin des équipements municipaux mis à votre disposition.

AUTORISATION DE FEU À CIEL OUVERT Une nouvelle procédure



Il est obligatoire de faire la demande d'un permis pour feu à ciel ouvert auprès de la municipalité et ce gratuitement tout au long de l'année. Dès que vous soumettez votre demande à la municipalité, l'inspecteur en voirie se rend à l'adresse indiquée pour vérifier la conformité de la demande et prendre des photos du site. Il est à noter que les personnes procédant à un feu à ciel ouvert sans autorisation sont passibles d'une amende.

PASTORALE -

LA MESSE COUNTRY EST DE RETOUR

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, le dernier dimanche de chaque mois à 10h30 à Ste-Brigide Pour mieux participer, les paroles des chants sont projetées sur grand écran.

INSCRIPTIONS POUR CATÉCHÈSE PARDON EUCHARISTIE (COMMUNION) CONFIRMATION - UN PROJET DE FAMILLE

Les jeunes sont attirés par diverses activités, en voici une qui est différente et offre de belles valeurs au niveau du cœur. Un parcours avec les parents ou grands-parents ou amis(es) de la famille. Au menu : partage, bricolage, découpage et plus encore... Carmen s'occupe des inscriptions au 450-293-8671, elle attend votre appel avec plaisir!

OU - UN PROJET AVEC D'AUTRES JEUNES EN OCTOBRE

On vous accueille au sous-sol de l'église Saint-Romuald à Farnham (possibilité de co-voiturage). Ce parcours est pour les 8 à 12 ans. Les rencontres seront de 18h30 à 19h30 un soir de semaine. Pour les 13 à 15 ans, parcours sur demande et pour les 16 ans et plus, il y a un parcours Jeune Adulte. **Information ou inscription, contacter Diane Palardy au 450-293-6486 ou dianepalardy.catechese@gmail.com.**

VAGUE DE FRAUDES de type « faux représentants »

Une vague de fraudes de type « faux représentants » sévit actuellement dans la MRC de Brome-Missisquoi, ciblant particulièrement les personnes âgées.

Quoi faire pour vous protéger :

- **Ne laissez jamais entrer** un inconnu chez vous sans vérifier son identité.
- **Ne transmettez jamais** de renseignements personnels ou bancaires (ni votre NIP) à une personne non vérifiée.
- **Aucune institution** financière ou policier ne viendra récupérer vos cartes à domicile ni ne vous demandera votre NIP.
- En cas de doute, **raccrochez**, ne donnez rien et contactez un proche ou la police.
- Vous pouvez consulter les conseils de la Sûreté du Québec pour plus de détails.

ON T'AIDE AVEC LE TRI tes aérosols, vernis à ongle....

☒ Tes encombrants sont encore en bon état? Apporte-les à l'espace de réemploi situé à l'écocentre régional à Cowansville. ☒ Dans le cas d'appareils désuets, de vieux matelas ou de résidus domestiques dangereux, apporte-les à l'écocentre! 📍 Écocentre régional : 2500, rang St-Joseph, Cowansville, Pour consulter l'horaire et la liste des matières acceptées à l'écocentre, c'est par ici

👉 <https://www.mrcbm.qc.ca/ecocentres>



Visitez sq.gouv.qc.ca
Restons connecté(e)s !
Sûreté du Québec MRC
Brome-Missisquoi :





MRC de Brome-Missisquoi [COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

MOUV : une nouvelle façon d'accéder aux services de mobilité en Estrie



Une nouvelle plateforme fait son arrivée dans la région! MOUV regroupera progressivement les services de mobilité offerts sur le territoire afin de faciliter l'accès à l'information et aux différentes options de transport.

 Dès aujourd'hui, 22 septembre, la plateforme web permet notamment aux usagers de :

- créer leur profil
- ajouter des fonds à leur compte pour l'achat de titres de transport ou d'une passe mensuelle

 L'application mobile sera disponible sous peu. Et ce n'est que le début! D'autres fonctionnalités et services seront progressivement intégrés à MOUV.

 Pour en savoir plus sur MOUV et les nouveautés à venir, consultez notre communiqué de presse : <https://lnkd.in/gjsdFcM2>.

Lien vers MOUV: <https://mouv-transport.ca/> * Ce projet a été rendu possible grâce à l'Entente sectorielle de développement en transport collectif et actif 2024-2028, à laquelle participent le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que les 9 MRC de l'Estrie et la Table des MRC de l'Estrie.

Cette entente vise à soutenir la mise en place d'initiatives concertées favorisant l'accès à des modes de transport durables répondant aux besoins de mobilité en Estrie, notamment en mettant en commun l'expertise et les ressources des différents partenaires.

Québec 

Le 18 septembre 2026

RAGE DU RATON LAVEUR : AVIS AUX MUNICIPALITÉS

Les municipalités constituent un partenaire essentiel de première ligne en assurant la diffusion de l'information, l'orientation des citoyens et la coordination avec les services animaliers responsables de la prise en charge des animaux domestiques errants, abandonnés ou à risque.

Un citoyen qui remarque un animal domestique errant, abandonné ou dont le propriétaire est inconnu et présentant des signes pouvant évoquer la rage ne doit pas s'en approcher et est invité à le signaler sans tarder au service animalier de sa municipalité ou directement à cette dernière. Cet animal doit être pris en charge et mis sous la garde d'une personne, d'un refuge ou d'un autre organisme responsable. Si votre municipalité a des questions à ce sujet, communiquez avec la centrale de signalement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) en composant le 1 844 ANIMAUX.

Un citoyen qui trouve un animal domestique mort doit éviter tout contact avec sa carcasse et contacter le service animalier de sa municipalité ou cette dernière. Le service animalier ou la municipalité pourra alors déterminer la marche à suivre et orienter ce citoyen vers les ressources appropriées, au besoin. Le citoyen peut aussi se référer à la procédure Se débarrasser d'une carcasse d'animal sauvage.

En ce qui concerne les questions touchant les refuges d'animaux sauvages (centres de réhabilitation), veuillez-vous référer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les citoyens peuvent également signaler les ratons laveurs, les mouffettes et les renards morts ou qui semblent désorientés, blessés, anormalement agressifs ou paralysés en communiquant avec ce ministère au 1 877 346-6763 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) ou en visitant le site Quebec.ca/rageduratonlaveur (en tout temps). Les régions visées par cette surveillance sont l'Estrie, la Montérégie et le Centre-du-Québec. De plus, les citoyens doivent éviter de déplacer des animaux sauvages importuns, orphelins, blessés ou malades, même si le but est de les diriger vers un refuge, car ils pourraient propager des maladies telles que la rage sur d'autres territoires.

Votre collaboration est essentielle pour favoriser la détection rapide des situations à risque et contribuer à la protection de la santé publique, de la santé animale et de la sécurité des citoyens.

Pour plus d'information, consultez la page Rage chez les animaux. Vous êtes invités à considérer la trousse de communication pour les municipalités, sur la page Quebec.ca/rageduratonlaveur.



28 juillet 2026

SE DÉBARASSER D'UNE CARCASSE D'ANIMAL SAUVAGE

De façon générale, les carcasses d'animaux sauvages trouvés morts peuvent être mises dans un sac et jetées aux ordures ménagères. Notez que votre municipalité peut avoir des exigences particulières concernant l'élimination de carcasses d'animaux sauvages sur son territoire. Suivez les étapes décrites ci-dessous et nos conseils afin d'adopter les meilleures pratiques d'hygiène.

Avis

Ne touchez jamais la carcasse d'un animal sauvage à mains nues.

Utilisez un sac de plastique doublé. Portez des gants jetables de nitrile ou de latex si vous en avez. Si vous n'en avez pas, assurez-vous d'utiliser des gants que vous pouvez laver ou encore jeter ensuite.

Entrez les mains dans le sac et saisissez la carcasse au travers du sac. Retournez-le graduellement sur la carcasse en la soulevant doucement pour la faire entrer en entier dans le sac sans y toucher.

Faites un nœud dans le sac.

Mettez le sac et les gants aux ordures.

Lavez-vous les mains immédiatement après avoir ramassé la carcasse. Utilisez du savon et de l'eau ou encore une solution hydroalcoolique dont la concentration est d'au moins 60 % d'alcool.

Évitez de toucher à vos yeux, à votre bouche ou à votre nez pendant et après la manipulation.

Évitez de manger, de boire ou de fumer lors de la manipulation de la carcasse.

Portez des lunettes de protection et un masque d'intervention s'il y a un risque de projection de gouttelettes au cours des manipulations. Placez-vous le dos au vent pour que les gouttelettes s'éloignent de vous de façon naturelle.

Désinfectez tout matériel qui a été en contact avec la carcasse. Utilisez une solution chlorée (une partie d'eau de Javel pour neuf parties d'eau). Si du matériel ne peut être désinfecté efficacement, il est préférable de s'en départir en le jetant aux ordures.

Si une carcasse est trop grande pour être mise dans un sac à ordures ou se retrouve en bordure d'un chemin public, communiquez avec votre municipalité. Elle vous indiquera la marche à suivre ou les services offerts. - Dernière mise à jour : 28 juillet 2026



FORMATION DISPONIBLE ET GRATUITE : SENTINELLE / ÉCLAIREURS

Granby, le 21 septembre 2026 – Nous sommes heureux de vous annoncer le retour de notre formation « **Sentinelle - Éclaireurs** » grâce à la contribution financière de Santé Québec Estrie – CHUS et son réseau des Éclaireurs.

La formation Sentinelle a pour objectif la prévention du suicide et elle permet notamment de se familiariser avec la prévention du suicide, de favoriser la demande d'aide, de vérifier la présence d'idées suicidaires et de transmettre les informations.

Le volet de la formation « **Éclaireurs** » permet, de façon concrète, d'identifier les signes de détresse psychologique ou de vulnérabilité et les facteurs de risque, créer un premier contact, écouter et soutenir sans diagnostiquer et mobiliser le tissu social pour promouvoir le bien-être et la résilience collective.

La formation combinée est d'une durée de sept heures et s'adresse aux adultes qui sont susceptibles d'être en contact avec des personnes dont la santé mentale est vulnérable, dans leur travail, leurs activités bénévoles ou le rôle qu'ils ou elles jouent dans leur communauté. Et ce en Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi.

Grâce au financement de Santé Québec Estrie – CHUS, nous pouvons offrir 10 formations pour 8 à 12 personnes entièrement gratuitement.

Voici les dates des prochaines formations : 13 octobre 2026, 14 octobre 2026, 10 novembre 2026, 19 novembre 2026, 2 décembre 2026, 10 décembre 2026, 16 décembre 2026, 13 janvier 2027 et 21 janvier 2027.

Faites vite, les places sont limitées!

Réservez votre place dès maintenant à l'adresse courriel suivante : formation@cpsybm.ca

Centre de
PRÉVENTION DU SUICIDE
Haute-Yamaska Brome-Missisquoi

Contact : Jennifer Chisholm,
coordonnatrice clinique et
responsable du
développement des
compétences au CPSHYBM

Jennifer Chisholm
Coordonnatrice clinique et
formation
formation@cpsybm.ca
jchisholm@cpsybm.ca
Bureau : 450-375-4252
220-328 rue Principale,
Granby, J2G 2W4
cpsybm.ca